

Programme habilitation électrique pour véhicules électriques ou



hybrides : B1L, B2L, BCL, BRL, BEL Essais

Opérations d'ordre électrique

Durée initiale : 14h00

Pré-requis :

Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation et une maîtrise orale et écrite de la langue française

- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

Personnes concernées :

Personnel électricien automobile :

- Exécutant des travaux d'ordre électrique sur des véhicules électriques ;
- Exécutant des interventions sur des véhicules électriques.

Objectifs :

- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un véhicule électrique ;
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les véhicules électriques (Norme NFC 18-550) ;
- Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux mises en sécurité, aux consignations, aux interventions, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des véhicules électriques.

- Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation : B1L, B1VL, B2L, B2VL, BRL, BCL

Programme :

- Enseignement théorique ;
- L'évaluation des risques ;
- Les dangers de l'électricité ;
- Les limites, zones et opérations liées ;
- Les équipements de protection ;
- Les rôles et titres d'habilitation ;
- Procédure et déroulement des travaux hors tension ;
- Procédure et déroulement des interventions ;
- Les opérations spécifiques de manœuvres, mesurages, vérifications et essais ;
- La procédure en cas d'accident électrique ;
- La procédure en cas d'incendie électrique ;
- Le chargé de travaux : rôle et opérations ;
- Le chargé de consignation : rôle et opérations le chargé d'interventions : rôle et opérations Travaux pratiques sur véhicules électriques.

Méthodes pédagogiques :

- L'alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles permet de les préparer à l'exercice quotidien de leur fonction ;
- La formation est animée par un formateur expérimenté.

Évaluation de stage :

- Test de contrôle de connaissance, évaluation pratique ;
- Correction et évaluation avec les stagiaires ;
- Réponse aux questions.

Textes de référence :

R. 4544-9 : Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. R. 4544-10 : Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et



TB formation Organisme de formation

des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions. La formation professionnelle continue - Dispositions Générales - Code du Travail (Article L6313-1) : Parmi les actions de formation recensées à l'article L6313-1, le présent stage entre dans le cadre des "actions de prévention".

Validation de la formation :

Au regard du contrôle de connaissances et des évaluations pratiques, nous remettons, pour chaque stagiaire, l'avis du formateur pour aider l'entreprise à définir le contenu du titre d'habilitation. L'entreprise est ensuite chargée de l'habilitation des salariés au niveau B1L, B2L, BCL, BRL, BEL Essais

Aspect recyclage :

Un recyclage est préconisé tous les trois ans. Nous gérons un fichier afin de pouvoir recontacter tous les salariés concernés par un recyclage, et nous avvertissons les entreprises en temps utile.

Responsable pédagogique : Thierry BIDAUX 06.84.98.17.22

Suivi : Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signé par le formateur.